



Arrêté n°2025-029

**ARRETE DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX
LIEU-DIT LES SIGOTS**

Le Maire de la Commune de LE BREUIL ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de fouille et d'extension du réseaux basse tension réalisés par l'entreprise Eiffage Energie Infrastructure Loire-Auvergne qui auront lieu à partir du 23 mai 2025 et pour une durée calendaire de 20 jours sur la route communale « Les Sigots » ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ:

Article 1

La circulation des véhicules sera basculée sur la chaussée opposée, le stationnement sera interdit à tous véhicules : lieu-dit « Les Sigots » à partir du 23 mai 2025 et pour une durée calendaire de 20 jours.

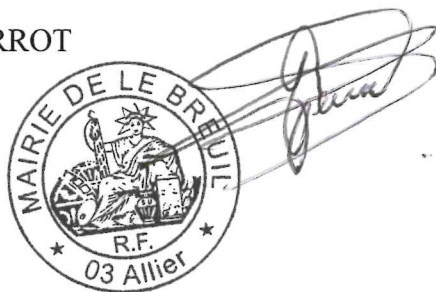
Article 2

Le présent arrêté sera transmis au Commandant de la Gendarmerie du Mayet de Montagne et à l'entreprise Eiffage Energie infrastructure Loire-Auvergne.

Fait à Le Breuil, le 15 mai 2025

Le Maire,

Jacky PERROT



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication et ou notification. Conformément aux dispositions de la loi 77-78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la commune de LE BREUIL.